

**REPONSE DE Monsieur le Président du Conseil exécutif
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Monsieur FRANCOIS ORLANDI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

OBJET : Aides aux collectivités locales

Donc, très brièvement. Bien sûr il faut dresser le diagnostic commune par commune des dépenses supplémentaires qu'elles ont engagées, mais aussi par les intercommunalités et également de la Collectivité de Corse.

Vous m'interrogez, Monsieur le Conseiller Territorial, Cher collègue et ami, sur les modalités de soutien de la Collectivité de Corse.

Je dirai d'abord, à titre principal, qu'il appartient à l'Etat de soutenir les collectivités. Il a commencé à le prévoir à travers un dispositif dit « de soutien au bloc communal ».

La Collectivité de Corse, pour sa part, a été présente au travers du dispositif de droit commun et je rappelle notamment que l'une des priorités du plan de continuation de l'activité qui a été adopté en période de crise COVID 19 était d'assurer l'ensemble des paiements notamment pour les communes et intercommunalités. Cela a été effectué depuis le début de l'exercice 2020, par exemple en ce qui concerne le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, à concurrence de 15 139 605 €. De la même façon en ce qui concerne le Fonds montagne (ce sont 727 625 €), l'eau et l'assainissement (2 002 000 €) ainsi que l'habitat/logement.

Enfin à côté de ces dispositifs de droit commun, des dispositifs exceptionnels ont été votés par notre Assemblée le 24 avril 2020 dans le cadre du tout premier rapport « VINCE CONTRA U COVID 19 », qui prévoyait notamment le renforcement des solidarités humaines et territoriales, comme par exemple dans le domaine de l'agriculture et singulièrement de l'agriculture de montagne avec l'achat de stocks auprès d'agriculteurs, priorité à l'élevage et des soutiens aux exploitations mais également aux circuits courts ou aux jardins solidaires. Je vous rappelle que ce volet est abondé de 2 900 000 € et que les communes et intercommunalités peuvent également en bénéficier.

Au-delà de ce rappel, la Collectivité de Corse ne pourra aider que si elle est elle-même en capacité budgétaire de le faire.

Vous avez rappelé les difficultés auxquelles se trouvent confrontées les communes. Je voudrais insister à nouveau, devant votre Assemblée sur les difficultés budgétaires majeures que la Collectivité de Corse risque de rencontrer.

La crise du COVID 19 s'est traduite par une augmentation de dépenses exceptionnelles et imprévues, et pour cause, d'environ 40 000 000 € au moment où je parle et les projections réalisées notamment par la direction générale adjointe en charge du budget et des finances, permettent d'estimer les pertes de recettes fiscales entre 80 et 1 M€ pour le seul exercice 2020. Autrement dit, nous ne sommes plus dans un effet ciseau, nous sommes dans un déséquilibre profond et structurel de notre budget.

La grosse différence entre une collectivité et l'Etat, c'est que l'Etat peut générer des déficits et voter des budgets en déséquilibre, tandis que nous, nous ne pouvons pas le faire. Donc nous avons besoin d'une discussion de fond et c'est en ce sens que j'ai saisi, à quatre reprises, le Gouvernement pour le sensibiliser sur ces questions et je dois vous faire part d'une difficulté qui perdure au moment où je parle, même si j'ai reçu il y a quelques minutes, un courrier en réponse de Madame Gourault qui semble ouvrir une perspective de discussion.

J'ai écrit autour de deux axes principaux :

- D'abord sortir, enfin, de ces emprunts toxiques, et vous connaissez bien le problème. J'espère vraiment que l'on va nous aider à le faire parce que nous avons une épée de Damoclès supplémentaire qui continue à peser au-dessus de notre tête ;
- Ensuite, il faut que vous sachiez que le projet de loi de finances a permis de consacrer une garantie des recettes des départements et régions d'Outre-Mer du fait de leur fiscalité spécifique particulièrement impactée par la crise économique et sociale liée au COVID, notamment l'octroi de mer.

Vous savez également que la Corse, qui n'est pas une région de droit commun, a une fiscalité qui est proportionnellement plus impactée que celle des régions de droit commun parce que nos recettes fiscales spécifiques, notamment les tabacs et les transports sont liés à l'activité économique. Et donc, l'équité aurait voulu que nous fussions traités de la même façon que les départements et régions d'Outre-Mer à travers une garantie de recettes spécifiques dans le projet de loi de finances.

Pour l'instant cela n'a pas été le cas malgré les sollicitations de l'exécutif, malgré les interventions de nos Députés lors de séances au Palais Bourbon. J'ai, ce matin, eu une réponse de Madame Gourault qui nous dit « nous sommes prêts à discuter de cela ».

J'espère qu'il y aura une discussion très sérieuse, finalisée rapidement, pour que nous puissions reconstituer nos recettes. Et puis, au-delà de ces discussions conjoncturelles, mais nous l'avons déjà abordé et je terminerai par-là, il faut une discussion structurelle si nous ne voulons pas être dans une logique de dépendance permanente à la subvention. Il faut notamment, dans la perspective d'une nouvelle phase de décentralisation, que nous allions, en ce qui concerne la Corse, vers une autonomie de plein exercice et de plein droit, notamment une autonomie fiscale qui nous permettra de gérer de façon beaucoup plus dynamique et émancipée nos choix politiques.